



REGLEMENTATION TOURNOIS

Mise à jour : 19/05/2025

Mise en place des modifications applicable au 01/07/2026, pour la saison 2026-2027

Table des matières

1. Procédure administrative pour l'homologation d'un tournoi	2
2. La demande des dates de tous les tournois.....	2
3. La demande d'homologation des tournois	2
4. Incompatibilités	2
5. Les droits d'homologation pour la saison en cours	3
6. Distances séparant 2 tournois	4
7. Priorités pour les demandes de tournoi.....	4
8. Modalités pour l'organisation.....	4
9. Eléments essentiels que doit comporter un règlement	5
10. Quelques obligations/recommandations pour l'organisation d'un tournoi.....	5
11. Conseils	6

Règlements nationaux et régionaux

1. Procédure administrative pour l'homologation d'un tournoi

- L'organisateur doit au préalable en demander l'inscription au calendrier. Pour cela une demande de date est envoyée au responsable départemental qui, après accord, la fera suivre au responsable Ligue.
- Après accord de la date par la Ligue, l'organisateur devra remplir la demande d'homologation sur SPID (espace Monclub), en joignant le règlement du tournoi, la fiche d'inscription et la liste des tableaux et des récompenses.
- Les validations et l'homologation seront faites directement sur SPID par les responsables des niveaux concernés : départemental, régional et national

2. La demande des dates de tous les tournois

Hormis les tournois d'été, les tournois homologués sont organisés sur la saison sportive du 1^{er} septembre au 30 juin. Pour une organisation de tournoi homologué en juillet et août, il faut voir avec la sportive nationale.

Dès que le calendrier de la saison est connu, les organisateurs peuvent faire leurs demandes de date auprès de leurs responsables départemental et régional.

3. La demande d'homologation des tournois

L'homologation des tournois organisés sur la saison sportive doit être obtenue au moins un mois avant la date du tournoi.

Pour cela il faut anticiper la demande d'homologation afin de permettre des échanges et/ou des modifications au règlement.

4. Incompatibilités

Conformément à l'article IX-106 des règlements fédéraux et après décision de la Ligue, aucune épreuve ne peut être homologuée aux dates retenues au calendrier pour :

- Les tours du Critérium Fédéral.
- Les journées du Championnat de France par équipes sauf les journées des titres et des barrages.

- L'organisation de la journée finale des compétitions des fédérations associées sur le territoire de la ligue du club organisateur sauf accord local ou national des dites fédérations.
- L'organisation d'une compétition nationale ou internationale sur le territoire de la ligue ou d'une ligue limitrophe du club organisateur, si le tournoi peut constituer une gêne pour cette organisation.
- L'organisation de compétitions individuelles régionales.

Toutefois, après avis de la commission sportive régionale, une dérogation pourra être accordée à l'organisateur s'il s'engage à ne pas accepter des joueurs et joueuses inscrits ou qualifiés pour ces compétitions régionales individuelles.

Un tournoi ne pourra être homologué si :

- L'organisateur n'a pas rendu compte de son précédent tournoi à la Fédération et à La Ligue (rapport JA)

ET /OU

- Si le cahier des charges du précédent tournoi n'a pas été respecté.

5. Les droits d'homologation pour la saison en cours :

- Les droits d'homologation Ligue ont été supprimés pour tous les tournois.
- Pour les droits d'homologation dûs aux comités, se reporter au barème local en vigueur.
- Pour les tournois nationaux et internationaux, le règlement est à adresser à la F.F.T.T. (chèque ou virement)

TOURNOI	CD	Ligue	FFTT
LOCAL	Montant selon CD		
REGIONAL	Montant selon CD	Gratuit	
NATIONAL B	Montant selon CD	Gratuit	200 € *
NATIONAL A	Montant selon CD	Gratuit	300 € *

* : selon tarif fédéral en vigueur

- Les demandes de parution d'affiche sur le site de la Ligue sont à régler en même temps que la demande d'homologation (envoyer les fichiers à la Ligue) : 5 euros.

6. Distances séparant 2 tournois

- Une **distance d'au moins 50kms** est demandée entre deux tournois se déroulant à la même date. Toutefois si les 2 clubs sont d'accord, une dérogation pourra leur sera accordée.
- En cas de désaccord, c'est la commission régionale des tournois qui tranchera.

7. Priorités pour les demandes de tournoi

La Ligue ne prévoit pas de date limite pour les demandes de date de tournois et traite ces demandes au « fil de l'eau », dans l'ordre d'arrivée.

Toutefois pour les demandes de clubs ayant une antériorité, sur la saison précédente, de non-respect des procédures administratives et/ou d'organisation, leur demande ne sera traitée qu'un mois avant leur date demande.

Les organisateurs ayant annulé l'organisation d'un tournoi la saison précédente, pour une autre raison que sanitaire, ne seront pas prioritaires et devront attendre que tous les autres clubs aient fait leurs demandes pour obtenir une date d'organisation sur cette saison en cours.

8. Modalités pour l'organisation

- Procédure
 - Les règlements des tournois doivent toujours être visés par les Juges Arbitres proposés par l'organisateur et validés par la commission régionale.
 - Si une association organise un tournoi, dont les résultats sont remontés sur SPID, sans en avoir demandé l'homologation, elle se verra infliger une amende de 200 euros, amende qui sera reversée intégralement à son comité départemental.
 - Pour tous les tournois « amicaux » (doubles, harbart, coupe Davis, promotion) dont les résultats ne sont pas enregistrés : la demande de date est à faire uniquement au comité départemental concerné.
- Sportive
 - Conformément aux règlements fédéraux, un joueur forfait non excusé à un tournoi, est enregistré comme perdant la première partie des tableaux pour lesquels il s'était inscrit

- En cas d'abandon, la prise en compte des points pour le classement individuel s'effectue en application de l'article 7.2 TITRE IV Chapitre II des règlements administratifs
- Coefficient pour le calcul des points individuels : 0,75 pour un tournoi national et 0,50 pour un tournoi régional

➤ **Conditions de jeu**

- **Les aires de jeu doivent être de dimensions réglementaires, 6m x 12m pour une compétition nationale. Toutefois une tolérance de 5m x 10m peut être acceptée.**

9. **Éléments essentiels que doit comporter un règlement**

- La catégorie du tournoi
- La date et le lieu précis de la compétition (un plan simplifié est souvent le bienvenu)
- Les coordonnées du responsable de l'organisation
- Le nombre de tables **et la dimension des aires de jeu**
- **Si les balles sont fournies ou pas**
- Le nom du juge-arbitre désigné
- Les différents tableaux organisés
 - Un tableau féminin est obligatoire pour le niveau National et fortement recommandé pour le niveau Régional
- L'horaire de début de chaque tableau **et des finales**
- **L'horaire de fin prévisionnelle de chaque journée**
- La date de clôture des engagements
- Le montant des engagements
- L'indication des joueurs autorisés à participer aux différents tableaux
- **Le nombre maximum de joueurs par tableau, pour l'ensemble de la compétition**
- Le mode d'attribution d'un challenge ou d'une coupe
- La date, heure et lieu du tirage au sort public
- Le numéro d'homologation

10. **Quelques obligations/recommandations pour l'organisation d'un tournoi**

- Deux juge-arbitres officiels sont recommandés pour un tournoi national **et/ou régional**, dont un de grade JA3 minimum.
- Les personnes désignées pour la direction des épreuves (JA et Spidd) ne pourront pas participer au tournoi en tant que joueurs.
- Respecter les horaires.
- Limiter la participation à 2 tableaux individuels par jour. (3 si le règlement précise qu'un joueur peut participer à un 3^{ème} tableau à condition d'être éliminé dans les 2 premiers).
- Ne pas bloquer les jeunes toute la journée.
- Finale obligatoire au meilleur des 5 manches si présence d'un Jeune (- de 15 ans)

- Promouvoir les féminines.
- Le rapport du Juge Arbitre sera adressé aux Responsables des Tournois (Comité et Ligue)
- Procéder à la remontée des résultats saisis sur SPID.

11. Conseils

- Poules de 3 avec 2 qualifié(e)s par poule.
- Table d'arbitrage surélevée avec sono.
- Tarifs préférentiels pour les jeunes.
- Attirer les féminines en attribuant leur proposant des tableaux intéressants (pas uniquement un Toutes Séries) et bien récompensé.

12. Autres points

- Pour tout autre point concernant la réglementation des tournois, non précisée dans ce présent document, c'est la réglementation fédérale des tournois nationaux qui s'appliquera.

Coordonnées des Responsables

- Responsable de Branche sportive Régionale : Claude LE BORGNE
- Responsable de Commission tournois LIGUE : Jean-Yves LEMAN : jy.leman@pdltt.org
- Responsables départementaux :
 - CD 44 : Jean Yves LEMAN : jy.leman@cdtt44.fr
 - CD 49 : Christophe BATAS : c.batas85@orange.fr
 - CD 53 : Philippe BOUCHER : philippe.boucher29@orange.fr
 - CD 72 : Bruno GAUSSERAN : bruno.gausseran@pingsarthe.org
 - CD 85 : François GUILLOU : francois-guillou1@orange.fr